

Nom : Duclos
 Prénoms : Aristide Joseph Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1759
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 7 avril 1872, à Chandeloup, canton de Le Sel, département d'Ille et Vilaine, résidant à Saulnières, canton de Le Sel, département d'Ille et Vilaine, profession de Cultivateur
 fils de Joseph et de Collette Marie, domiciliés à Saulnières, canton de Le Sel, département d'Ille et Vilaine

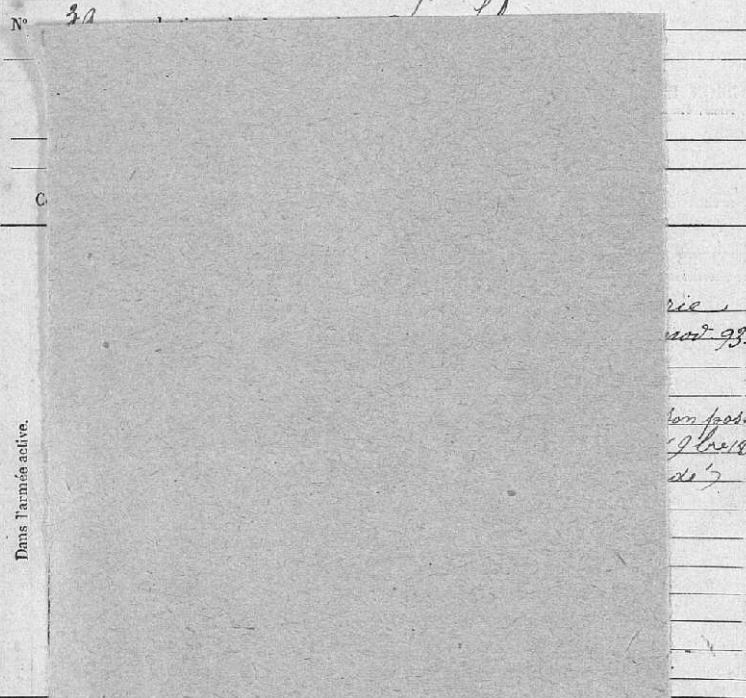
SIGNALLEMENT.

Cheveux et, sourcils bruns
 yeux bruns, front ordinaire
 nez courb., bouche ordinaire
 menton renf., visage ord.
 Taille : 1 m. 67 cent. Taille rectifiée : 1 m. 67

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : { générale (1).
 militaire (2).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. 7^e Rég. d'artillerie
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 10^e Escadron du train à Fougerès
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 10^e Esc. B. du train, 10^e Rég. du Génie, Service auxiliaire, 10^e Rég. Artillerie



Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Numéro au contrôle spécial du recrutement.	Dates.	Communes.	Subdivisions de région.
<u>67</u>	<u>1^{er} Juin 1899</u>	<u>Sallen</u>	<u>Rennes</u>

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la cessation de service militaire.
	<u>1907</u>			
	<u>1908</u>	<u>1908</u>	<u>1912</u>	

Il accomplit une période d'exercices dans le cadre territorial du village de Saulnières Militaire du 3 au 11 Novembre 1908
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1 - OCT 1912
 Libéré du service militaire le 1^{er} octobre 1919

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1884.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au dépôt.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Ducloux

Nom : _____
 Prénoms : *Aristide Joseph* Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : *1759*
 Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le *07 avril 1872* à *Chambelais*, canton de *Le Sel*, département de *Ille et Vilaine*, résidant à *Saulnières*, canton de *Le Sel*, département de *Ille et Vilaine*, profession de *Cultivateur*
 fils de *Joseph* et de *Collette Marie*, domiciliés à *Saulnières*, canton de *Le Sel*, département de *Ille et Vilaine*

N° *39* de tirage dans le canton de *Le Sel*

SIGNALEMENT.

Cheveux *et* sourcils *bruns*
 yeux *bruns*, front *creusé*
 nez *courbé*, bouche *ordinaire*
 menton *ronde*, visage *oyale*
 Taille : 1 m. *67* cent. Taille rectifiée : 1 m.
 MARQUES PARTICULIÈRES : _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Dispense art. 31 (aine de six enfants)
 Compris dans la *2* partie de la liste du recrutement cantonal (_____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Compagnies, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti le 11 nov. 1893 pour le 70^e d'artillerie comme appelé à l'activité, art. 11 nov. 93. Matriculé sous le N° 8 9255.
Complètement indisponible le 25 fév. 1894 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 15^e 9/10/94.
Certificat de bonne conduite accordé.

Passé dans la *Réserve* de l'armée active le *10^e juil. 1896*.

De puis pour la réquisition conscriptionnelle, art. 5, art. 1914. Rappelé sous les drapeaux le 1^{er} jan. 1914. des prescriptions de la circulaire M. N. 2441 en date du 1^{er} jan. 1914 arrivé au Corps le 19 janvier 1914. A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 1^{er} trimestre au 29 décembre 1900.
Heroye dans des foyers le 29 janvier 1917.
Rattaché à la classe 1897 pendant la durée de la guerre (C. M. N. du 11 octobre 1915 N. 18386/77).
Maintenu service auxiliaire par la C. M. de réforme de Rennes du 24 mai 1917.
Admis à la qualification de 70^e C. M. par D. M. du 27 juillet 1918 N. 6 1848/131 notifiée le 29 août 1917.
Passé au 10^e Rég. d'Art. le 1^{er} avril 1919 en exon des prescriptions des C. M. 22913/77 du 15 déc. 1918 et 1952 du 9 janvier 1919.
Mise en congé Illimitée le 6 mai 1919 par le 50^e Rég. d'Art. 1^{er} échelon N. 1858.
Se retire à Saulnières.
Et hospitaliser au C. S. R. pour examen avec bon de la C. M. de réforme de Rennes du 2 juillet 1919.
Reforme définitivement. Pension définitive portée 85% bon de la C. M. de réforme de Rennes du 19 juillet 1919.
Décide le 24 Mai 1914 à Lalleu (V. S. 8).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active : _____
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active : *70^e d'artillerie*
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve : *10^e Rég. d'Art. 1^{er} éch. à Rennes. 2^e Rég. du Génie à Fougeres. Service auxiliaire à Rég. d'Artillerie*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de régions.
<i>1^{er} Juin 1919</i>	<i>Lalleu</i>	<i>Rennes</i>

ÉPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME EST PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'exercé territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.
	<i>1900</i>		
	<i>1906</i>	<i>1908</i>	<i>1912</i>
			<i>1917</i>

Émission du 1^{er} décembre 1894.
 comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drap.
 Ministère de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Blessure.
Obèse de la Carnée à la suite d'une plaie survenue en service le 1^{er} janvier 1916.

Campagne.
Contre l'Allemagne du 18 janvier 1915 au 22 janvier 1917.

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Numéro au contrôle spécial ou au recrutement.
63

83

244

477

830

9

Nom : Duclos
Prénoms : Christine Joseph **Surnom :** _____
ÉTAT CIVIL.
 Né le 7 avril 1872, à Chanteloup, canton
 de Le Sel, département d'Ille et Vilaine, résidant
 à Saulnières, canton de Le Sel, département
 d'Ille et Vilaine, profession de Cultivateur
 fils de Joseph et de Collette Marie, domiciliés
 à Saulnières, canton de Le Sel, département d'Ille et Vilaine
 N° 39 de tirage dans le canton de Le Sel

Numéro matricule
 du recrutement : 1759
 Classe
 de mobilisation : _____

SIGNALEMENT.
 Cheveux et sourcils bruns
 yeux bruns, front ordinaire
 nez court, bouche moyenne
 menton rentré, visage apaisé
 Taille : 1 m. 67 cent. Taille rectifiée : 1 m. _____
 MARQUES PARTICULIÈRES : _____
 Degré
 d'instruction : { générale (1). _____
 militaire (2). _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Dispense art. 21 (Aire de 2 enfants)
 Compris dans la 2^e partie de la liste du recrutement cantonal (_____^e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'état, décorations, etc.)
Parti le 11 nov. 1893 pour le 2^e d'artillerie
comme appelé à l'activité, à la date du 11 nov. 93.
matricule sous le N° 9955.
Amis en disponibilité le 25 fév. 1894 en attendant son posting
dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 25 fév. 1894.
Certificat du bonne Conduite accordé.
 Passé dans la Réserve de l'armée active le 1^{er} juil. 1896.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. 7^e d'artillerie
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 1^{er} Escadron du train à Saugères
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 15^e lég. d'artillerie
10^e Régiment d'artillerie
2^e Rég. du Génie
Service auxiliaire
10^e Rég. d'artillerie

Dans l'armée active.
 Numéro au contrôle spécial du recrutement : 65
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Parti pour la disponibilité le 25 fév. 1894 au 1^{er} juil. 1894
Rappel sous les D. par le 1^{er} juil. 1894
des prescriptions de la circulaire M. N. 244
en date du 1^{er} juil. 1894
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 10^e train
 du terrain du 1^{er} au 29 décembre 1899.
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le 10^e train
 du 29 au 25 1902.
 Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} OCTOBRE 1906

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.
<u>1^{er} juil. 1899</u>	<u>Sallen</u>	<u>Rennes</u>

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 Affecté au 10^e Rég. d'artillerie le 19 janv. 1914 (C. M. de la C. M. 4^e 401423/4 du 31 janv. 1914)
 Parti à l'équipement des travailleurs du Nord le 24 janv. 1915
 Passé au 2^e Rég. du Génie le 7 avril 16 (C. M. 119434 du 15 Mars 16.)
 Classé service auxiliaire pour blessure de guerre dossier à présenter. diminution de l'acuité visuelle de l'œil gauche inférieure à 1/30
 O.D. subnormal par la C. M. de réforme de Montpellier du 19 janv. 1917 (aurait été classé par un état de pierres qu'il aurait cassé avec un maillet)
 Pensé dans ses foyers le 29 janv. 1917
 Rattaché à la classe 1887 pour la durée de la guerre (C. M. du 11 Octobre 1915 N. 15 1985)
 Maintenu service auxiliaire par la C. M. de réforme de Rennes du 24 Mai 1917
 Admis à la gratification de 7^e C. M. par D. M. du 27 juillet 1917 N. 61845
 Passé au 10^e Rég. d'artillerie le 1^{er} Avril 1919 en ex. des prescriptions des C. M. 24915 du 15 et 1902 du 9 janvier 1919.
 Mis en congé illimité le 6 Mai 1919 par le 50^e Rég. d'artillerie de Saugères N. 1000.

ÉPOQUE
 À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE

du 4 décembre 1881.
 comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapage.
 ministre de la Marine. (Art. 1 de la loi)